	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-508</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction ressources et ingénierie financière <b>Service dette et partenariat privé</b>	<b>N° 2022-508</b>

---

## **Lancement d'un programme d'émissions obligataires EMTN (Euro Medium Term Notes) par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole a bénéficié de volumes de financement importants et très compétitifs auprès du marché bancaire depuis plusieurs exercices. Cependant, elle rencontre un besoin croissant de ressources financières pour conduire son programme d'investissement au cours des prochaines années. Bordeaux Métropole se doit donc de diversifier ses sources de financements et ainsi ses prêteurs.

La Métropole a donc engagé les travaux qui lui ont permis de se faire noter par l'agence Moody's au cours de l'automne 2021, préalable indispensable permettant d'accéder au marché obligataire. La Métropole a la possibilité d'y recourir dès le second semestre 2022 dans le cadre d'un programme d'émissions obligataires dit EMTN (*Euro Medium Term Notes*) afin de poursuivre sa stratégie de diversification de ses sources de financement et ainsi, élargir ses prêteurs, optimiser ses conditions de financement et mettre en avant la stratégie de transition écologique de Bordeaux Métropole. Cette démarche apparaît désormais nécessaire pour réduire la dépendance de la Métropole vis-à-vis du marché bancaire, accroître sa visibilité et accéder à des volumes importants.

En période de crise sanitaire, le marché obligataire a démontré sa robustesse permettant de lever des financements dans d'excellentes conditions. Les collectivités ayant accès au marché en ont profité pour capter des conditions de financement attractives. Les investisseurs à la recherche de durées plus longues (autour de 20 ans) ont permis aux collectivités de contractualiser de la ressource à long terme.

Le recours au marché obligataire est par conséquent un bon moyen pour assurer la couverture de ses besoins de financement dans de bonnes conditions financières.

Afin de mener à bien ces émissions, Bordeaux Métropole doit établir un « programme » d'émissions obligataires dont le document central est le document d'information visant à décrire l'émetteur (Bordeaux Métropole) auprès des investisseurs. Ce programme sera rendu public par l'émetteur qui est assisté par une banque remplissant le rôle d' « arrangeur ». Ce document définit les conditions d'émission des EMTN. Il permet à l'émetteur d'accéder ensuite rapidement au marché sur une base continue, au gré de ses besoins de financement.

Après mise en concurrence en début 2022, Bordeaux Métropole a choisi comme banque arrangeur HSBC qui va donc l'accompagner dans la réalisation de la documentation du programme (conception et rédaction du document d'information) et ses mises à jour. La commercialisation des titres obligataires sera assurée par des agents placeurs, établissements financiers chargés de mettre en relation les investisseurs potentiels avec l'émetteur.

Un programme EMTN est établi sans limite de temps (sous réserve des mises à jour annuelles) et sans obligation d'engagement. Pour autant, un montant plafond doit être déterminé : il correspond à tout moment à l'encours maximal des titres en circulation et non pas la somme des émissions

réalisées depuis la mise en place du programme. Ainsi, les émissions intégralement remboursées ne sont plus comptabilisées dans cet encours. Il est proposé de fixer ce montant, de manière pluriannuelle, à un milliard d'euros maximum.

Il vous est, dès lors, proposé d'approuver ces modalités pour l'ensemble de la mise en place par Bordeaux Métropole d'un programme d'émissions obligataires.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L2122-23, L5211-9 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération n° 2020-139 du 17 juillet 2020 désignant M. Alain ANZIANI en qualité de Président de Bordeaux Métropole suite au vote des membres du Conseil Métropolitain,  
**VU** la délibération du Conseil de Métropole n° 2020-142 du 17 juillet 2020 portant sur les délégations du Conseil au Président de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il convient que Bordeaux Métropole poursuive sa politique de diversification de ses sources de financement,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la mise en place d'un programme d'émissions obligataires EMTN (*Euro Medium Term Notes*) avec les caractéristiques suivantes :

- plafond d'encours : un milliard d'euros maximum,
- maturité des émissions obligataires : 40 ans maximum,
- taux fixe et/ou taux variable (EURIBOR, €ster, Taux CMS ou TEC10),
- devise : euro,
- remboursement des titres : à maturité ou échelonné (linéaire, dégressif ou autre), avec faculté de remboursement anticipé,
- faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ; faculté de modifier une ou plusieurs fois le taux de référence relatif au calcul du ou des taux variables,

**Article 2 :** de déléguer au Président de Bordeaux Métropole le pouvoir de mettre en place et mettre à jour la documentation du programme EMTN (en ce compris, notamment, négocier le document d'information, le contrat de placement, le contrat de service financier, et tout autre document nécessaire à la mise en place et à la mise à jour du programme EMTN),

**Article 3 :** de déléguer au Président de Bordeaux Métropole pour la durée de son mandat le pouvoir de procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements dans les limites fixées par le Conseil, via des émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN, et dans la limite du montant des crédits ouverts annuellement (budget primitif et décisions modificatives) et passer à cet effet les actes nécessaires, en ce compris, notamment :

- lancer les consultations auprès de plusieurs établissements et intermédiaires financiers,
- retenir les meilleures offres au regard des conditions de marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- définir le type de taux fixe ou variable et le taux de référence retenu,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions et caractéristiques définies ci-dessus et tous les documents utiles ou nécessaires à leur mise en place,
- exercer les options prévues par le programme EMTN,

- plus généralement, décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- réaliser la mise en place et la mise à jour annuelle du cadre juridique du programme EMTN,

**Article 4** : de déléguer au Président de Bordeaux Métropole le pouvoir de signer :

- les actes, contrats et documents relatifs, utiles ou nécessaires à la mise en place et toute mise à jour du programme EMTN et aux émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN en ce compris, notamment : conditions financières, toute lettre d'adhésion, les confirmations d'émission, toute documentation relative à l'admission aux négociations,
- les actes et les décisions nécessaires au mode d'émission (contrat de placement, contrat de service financier, page de responsabilité du document d'information, etc.).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Véronique FERREIRA</p>
---	--